

	CODE DE CONDUITE DE L'OFFICIEL·LE
Autorité d'approbation	Politiques, règles et procédures en matière d'intégrité
Révisée	Août 2026
Documents connexes	Politique d'intégrité

Préambule

Les officiel(le)s jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des activités en assurant le respect des règles, l'équité et la sécurité des participant(e)s. Le présent code vise à encadrer les comportements attendus afin de garantir un environnement juste, respectueux et intègre.

Engagements généraux

L'officiel(le) s'engage à :

- 1. Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participant(e)s**, en appliquant les règles de jeu.
- 2. Connaître, interpréter et appliquer les règlements**, en respectant leur esprit et leur application.
- 3. Agir avec objectivité, impartialité et discernement**, en prenant des décisions équitables et sans biais.
- 4. Communiquer de manière respectueuse**, avec les participant(e)s et les intervenant(e)s.
- 5. Maintenir une condition physique et mentale adéquate**, pour remplir ses fonctions efficacement.
- 6. Faire preuve de discrétion**, en évitant de se mettre en évidence au détriment des participant(e)s.

Respect et intégrité

L'officiel(le) s'engage à :

- 7. Traiter toutes les personnes avec respect et équité**, sans discrimination.

8. **S'abstenir de toute forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence**, peu importe sa forme.
9. **Utiliser un langage approprié et professionnel**, en tout temps.
10. **Agir avec intégrité dans toutes ses décisions**, en respectant les principes d'équité et de justice.

Mesures de protection et encadrement

L'officiel(le) s'engage à :

11. **Ne jamais être seul(e) avec un(e) participant(e) dans un lieu privé**, réel ou virtuel.
12. **Inclure les parents dans les communications avec les participant(e)s mineur(e)s** et privilégier les communications de groupe.
13. **S'assurer de la présence d'un autre adulte lors de rencontres individuelles**, lorsque nécessaire.
14. **Ne pas transporter un(e) participant(e) mineur(e) sans consentement parental**, sauf autorisation explicite.
15. **Prendre connaissance des ressources et lignes directrices disponibles**, notamment celles du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport, et contribuer activement à leur application.